



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Secrétariat général

Bureau des personnels
01.57.02.63.30
Ce.bp@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
www.ac-creteil.fr

Annexe 3
Circulaire n° 2018 - 093 du 9 octobre 2018

Jours recteur – Année scolaire 2018-2019

Les trois jours accordés aux personnels du rectorat et des DSDEN en fonction avant le 30 septembre 2018, au titre des charges particulières liées à la rentrée scolaire, peuvent désormais être pris à tout moment de l'année scolaire.

Les secrétaires généraux, les chefs de structure et de service donneront leur accord aux demandes des personnels en tenant compte de la nécessaire continuité des services durant ces journées.